

Le contrôle public attaqué

29ÈME CONGRÈS



TRANSFERT DOUANE



SITUATION EPAF



STOP VIOLENCE



Éditorial

LE 5 OCTOBRE : 5 RAISONS D'AGIR... AU MOINS !

A l'heure où la France tente de sortir d'une des pires crises sanitaires de son histoire, à l'heure où la situation sociale appelle à des mesures fortes visant notamment au renforcement de notre modèle social, le président de la République et son gouvernement, au contraire, accélèrent leur politique libérale et annoncent de nouveaux reculs sociaux !

Il est temps d'en finir avec les inégalités et l'accroissement indécrotte des richesses pour les « supers riches » qui, entre mars 2020 et mars 2021, ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros, soit une hausse moyenne de + 40 %, lorsque le Smic n'a augmenté que de 0,99% au 1er janvier 2021 et le point d'indice des fonctionnaires est encore gelé !

Au cœur de l'été, les 37 sociétés du CAC 40 ont publié leurs résultats du premier semestre 2021 : le total de leurs bénéfices nets s'approche des 57 milliards d'euros. Ce n'est ni plus ni moins qu'un record ! C'est 33% de plus qu'au premier semestre 2019. Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que le chiffre d'affaires global de ce premier semestre 2021 est encore inférieur

à celui du premier semestre 2019. Obtenir un résultat bien supérieur avec un chiffre d'affaires inférieur signifie donc que les entreprises ont fortement augmenté leurs marges et leur rentabilité.

Il est donc urgent et possible d'augmenter les salaires (même Bruno Le Maire l'a dit), les minimas sociaux, d'imposer une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, de renforcer notre système de retraite, de développer notre protection sociale.

Pour le progrès social, organisons-nous, rassemblons-nous et mobilisons-nous !

Au Ministère de l'économie et des finances et dans ses établissements semi-publics, le 5 octobre 2021, agissons en grève et en manifestation !



SOMMAIRE :

- 03 • 29ème congrès de la fédération des finances CGT.
- 04 • Transfert missions des Douanes aux Finances Publiques.
- 05 • Assises Finances Publiques.
- 06 • Réquisitionner les logements vides.
- 08 • Télétravail.
- 09 • Dossier sur le contrôle.
- 13 • Situation EPAF.
- 14 • ATTAC
- 15 • Stop aux violences sexistes et sexuelles.



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication : Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Courriel : contact@cgffinances.fr
Internet : www.cgffinances.fr

Prix : 0.50 €

Ensemble, pour un avenir plus juste

Alors que le 29ème congrès de la fédération devait se tenir du 30 mars au 3 avril 2020, la pandémie de COVID 19 a obligé son report à deux reprises. Mais, cette fois c'est certain, le congrès de la fédération des Finances CGT se tiendra du 11 au 15 octobre prochain à Gruissan dans l'Aude.

Le report et le contexte particulier a contraint de modifier l'ensemble des documents présentés à ce congrès (rapport d'activité, financier, documents d'orientation...). Ils ont également fait évoluer nos modalités de tenue de congrès. Même si l'ensemble des délégué.e.s seront présents physiquement, les principaux débats du congrès seront accessibles à l'ensemble des adhérent.e.s via une diffusion en ligne.

Le congrès devrait réunir une centaine de délégué.e.s de l'ensemble de notre champ fédéral, actif ou retraité. Outre les débats et votes sur le rapport d'activité et les orientations de la fédération des Finances, deux tables rondes, avec intervenants extérieurs, seront organisées : la première sur les enjeux environnementaux et la seconde sur les militant.e.s de demain. Des ateliers seront également prévus pour approfondir des sujets d'actualité (télétravail, activité juridique, politiques sociales, lutte contre les violences, activité cadres...).

Encore plus qu'avant la crise, le congrès sera une étape démocratique majeure pour débattre de nos orientations et prendre des décisions afin de faire face aux enjeux de la période.

A l'heure où le Ministère de l'économie et des finances et ses établissements sont dans l'œil du cyclone des politiques libérales, où le gouvernement lamine méthodiquement nos conquêtes sociales, il est

essentiel de nous interroger sur nos propositions, d'inventer des réponses nouvelles pour faciliter les luttes et gagner sur nos revendications.

C'est dans ce contexte et avec ses objectifs, que les débats du congrès se tiendront : s'interroger sur nos missions économiques et financières, améliorer les conditions de travail de l'ensemble des collègues, renforcer notre qualité de vie syndicale, sont quelques exemples fondamentaux de notre démarche syndicale et revendicative.

Le congrès se conclura par l'élection d'une nouvelle Direction fédérale qui élira en son sein un ou une nouvelle secrétaire général-e et une nouvelle ou un nouveau responsable à la politique financière.

Et un seul slogan pour les mois à venir : « Ensemble, pour un avenir plus juste ! »



Une négociation à marche forcée et dans l'unité

Dans le cadre du transfert des missions fiscales douanières aux Finances publiques et à la Direction des Affaires Maritimes (DAM) et après un long attermoiement de la part de la direction générale, la discussion s'est enfin ouverte par négociation, avec un calendrier resserré entre le 10 et le 30 juin.

Même si les revendications portées par l'intersyndicale douanière n'ont pas toutes été satisfaites, la forte unité syndicale dont la CGT a été le principal moteur a permis de faire bouger quelques lignes. L'accord trouvé entre les syndicats sur une plateforme revendicative commune y a grandement contribué.

La direction générale des douanes a indiqué que les mesures négociées seraient mises en application dès cet été, que le protocole soit signé ou non par les organisations syndicales.

Le premier groupe de travail a traité des mesures liées aux restructurations mêmes et la DG a consenti à infléchir ses positions : souplesse de gestion pour les sur-nombres à résidence, super priorité pour les mutations des agents restructurés, octroi de 200 points supplémentaires au tableau des mutations pour les conjoints de restructurés, rétroactivité des mesures au 1er janvier 2021, élargissement du délai pour faire un choix à 21 mois (soit 3 tours de mutations), possibilité de desserrer le calendrier.

Pour la CGT, l'ensemble des propositions visait à permettre au plus grand nombre possible de nos collègues de pouvoir continuer leur carrière en douane.

Un autre groupe de travail a traité spécifiquement des questions de la formation

professionnelle, que ce soit pour les agents restant en douane ou pour ceux transférés aux Finances publiques ou à la DAM. Ce groupe de travail a permis de définir des priorités et d'acter l'indemnisation des collègues concernés.

Concernant les mesures financières, la direction générale a repris les termes du protocole Fonction publique, avec une prime de restructuration de service revue à la hausse, une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, la possibilité de rupture conventionnelle élargie à l'ensemble des agents avec une indemnité maximum et un dispositif de soutien par des mesures de l'action sociale à travers l'ALPAF (association pour le logement et les prêts...).

Il reste cependant quelques questions

qui n'ont pu être réglées, car elles dépendent d'un arbitrage du ministère. Ainsi les demandes de l'intersyndicale douanière sur une mesure générale par la revalorisation de l'IMT de 75 € mensuels net par agent et sur une mesure ciblée d'indemnité de préjudice pour tous les agents restructurés devraient obtenir une réponse à la rentrée.

Enfin, la direction générale doit ouvrir dès cet automne un chantier de discussions sur les missions douanières. A la liste succincte de la direction générale, l'intersyndicale douanière a pu ajouter plusieurs thématiques importantes, comme la politique des contrôles, l'action environnementale, la lutte contre les grands trafics, l'organisation et les méthodes de la surveillance ou le dispositif aéro-maritime.



Les assises départementales pour débattre et construire

En juin dernier, les organisations syndicales de la DGFIP et des députés, sénateurs, élus locaux avaient déjà alerté, au travers d'une tribune, les citoyens et pouvoirs politiques sur la réalité et les conséquences des réformes mises en place à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et notamment du Nouveau Réseau de Proximité.

Si ces réformes ne sont pas stoppées, d'ici 2024, l'ensemble du réseau territorial et des implantations de la DGFIP sera réorganisé en faisant fi des besoins de la population, des usagers, des élus et de l'aménagement du territoire. Cette réorganisation comprend la suppression de plus d'un millier d'implantations territoriales et de plusieurs milliers d'emplois. Elle s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable, portée par une politique visant à assécher la demande en supprimant l'offre de service.

Alors que la crise sanitaire a démontré la nécessité de services publics performants partout sur le territoire, que le consentement à l'impôt connaît des difficultés, que la population et les entreprises n'ont jamais eu autant besoin du soutien de l'État, les conséquences de ces réformes seront dramatiques à la sortie de la crise sanitaire. Elles pourraient même être aussi catastrophiques lors d'une éventuelle prochaine crise sanitaire, financière ou encore démocratique.

Des débats publics (rassemblant élu.e.s, citoyen.ne.s, organisations syndicales)

sous formes d'assises départementales et nationale des finances publiques seront organisés partout sur le territoire dans les mois à venir. C'est aussi un appel que l'intersyndicale de la DGFIP lance aux collègues pour faire remonter des cahiers de doléances et construire le rapport de force jusqu'à l'abandon des contre-réformes et la satisfaction des revendications des agents.

24h / 24 - 7j / 7 sur www.impots.gouv.fr

 Direction Générale des
FINANCES PUBLIQUES

Leur réquisition est nécessaire et possible Pourquoi ? Comment ?

A l'automne dernier, certains médias, montant en épingle des affaires de « squat litigieux » parfaitement condamnables mais très limitées en nombre, se sont fait le relai d'une remise en cause très grave du droit au logement de personnes en état de nécessité et amenées ainsi à se réfugier avec leur famille ou leurs proches dans des locaux inhabités.

A lors que l'on compte aujourd'hui près de 300 000 sans logis dont 30000 enfants, alors que l'on recense plus de 2 millions de demandes de logements sociaux, le nombre de logements vacants ne cesse en France de progresser d'année en année pour dépasser maintenant les trois millions. Plutôt que de se concentrer sur ce véritable fléau en mettant en œuvre de façon opérationnelle les dispositifs légaux de réquisition de logements vides, le gouvernement préfère se concentrer là encore sur la répression en étendant le champ de l'expulsion administrative (c'est-à-dire en 48 heures et sans intervention du juge).

Pourtant il existe de nombreux moyens pour lutter contre les logements vides. Voici quelques propositions concrètes.

Ainsi le nombre de logements vacants a progressé de 55 % en 15 ans, représentant désormais 8,4 % du parc total de logements contre moins de 6 % en 2000. Certes, pour l'INSEE, un logement vacant est un logement destiné à l'usage d'habitation (ce qui exclut donc les bureaux et autres locaux professionnels) mais qui n'est pas occupé ; ainsi on peut y trouver des logements en attente de relocation ou de ventes, des habitats très dégradés. Trois millions de logements vacants ne signifient donc

pas trois millions de logements libres et disponibles. Toutefois, un rapport de l'IGF de janvier 2016 relevait que 38 % de ces logements (soit plus d'un million) étaient vacants depuis plus de 2 ans et 700 000 depuis plus de 4 ans !

Et la vacance ne concerne pas que les zones rurales et les petites villes. Selon l'INSEE, on dénombrait en 2017, 560000 logements vides dans les 50 plus grandes villes de France (dont 120 000 à Paris), soit en zone tendue où la demande est très élevée et où les populations de sans-abris sont les plus nombreuses.

Autrement dit, la France ne manque pas de logements « en général » mais de logements sociaux et accessibles. La vacance, qu'elle soit le fait de petits propriétaires ou d'investisseurs immobiliers, contribue à aggraver la pénurie de logements et à nourrir leur cherté et donc leur inaccessibilité pour la plupart des ménages.

Face à ce fléau, le ministère du logement avait annoncé en février 2020 un « plan national de mobilisation des logements et locaux vacants » allant même jusqu'à prévoir ... la réquisition! (depuis 1945, une ordonnance



complétée par plusieurs dispositions législatives ultérieures permet la réquisition de logements vides). 18 mois plus tard, un constat s'impose : la vacance a continué d'augmenter de façon accélérée et aucune réquisition n'a été réalisée ! Fidèle soutien à la spéculation et au logement cher, le gouvernement actuel ne souhaite manifestement pas se heurter au lobby de l'immobilier et préfère accroître la répression des « squatters » et continuer de sabrer les budgets sociaux du logement (APL, aide à la pierre...) comme le démontre [la lecture des « Comptes du logement 2019 »](#).¹

Or l'urgence sociale et le bon sens justifient d'encourager, voire contraindre, les propriétaires de logements vacants à les rendre à leur finalité d'origine : loger des personnes. Différentes estimations dont celles de l'association Droit au logement (DAL), évaluent à 160 000 le nombre de réquisitions à très court terme.

C'est pourquoi en relation avec le DAL et le collectif Réquisitions, nous revendiquons une politique de mobilisation des logements vacants et le relogement des personnes expulsées en proposant les mesures immédiates suivantes qui pour être efficaces doivent être appliquées conjointement :

- **Des mesures incitatives destinées spécifiquement aux « petits » propriétaires :** développer les mesures d'accompagnement et d'aides existantes destinées aux petits propriétaires de logements vacants impécunieux ou en incapacité de gérer leur bien, leur permettant en général de bénéficier d'un loyer et si besoin une remise en état préalable du logement. Citons le bail à réhabilitation, les agences immobilières à vocation sociale, l'ANAH, l'intermédiation locale...
- **Mesures fiscales :** durcir, généraliser et rendre progressive la taxe sur les logements vacants ; supprimer l'abattement progressif de l'impôt sur les plus-values immobilières et foncières car il encourage la rétention spéculative à long terme d'autant plus que cet abattement permet de couvrir les frais de rétention (TF, entretien...).
- **Mesures de réquisition :** tous les programmes mis en place depuis 20 ans ont échoué faute de réquisition des biens vacants de grands propriétaires privés. La procédure de réquisition préfectorale telle que prévue par L 641-1 et suites du code de la Construction est opérationnelle (ordonnance de 45) et a fait ses preuves. Deux autres procédures dont la plus récente dédiée à l'hébergement

issue de la loi ELAN fin 2018, reste inappliquée et inapplicable à moins d'être améliorée. Rappelons que la réquisition est temporaire ; elle assure au propriétaire une indemnisation et sa restitution dans un délai de 1 à 7 ans au maximum.

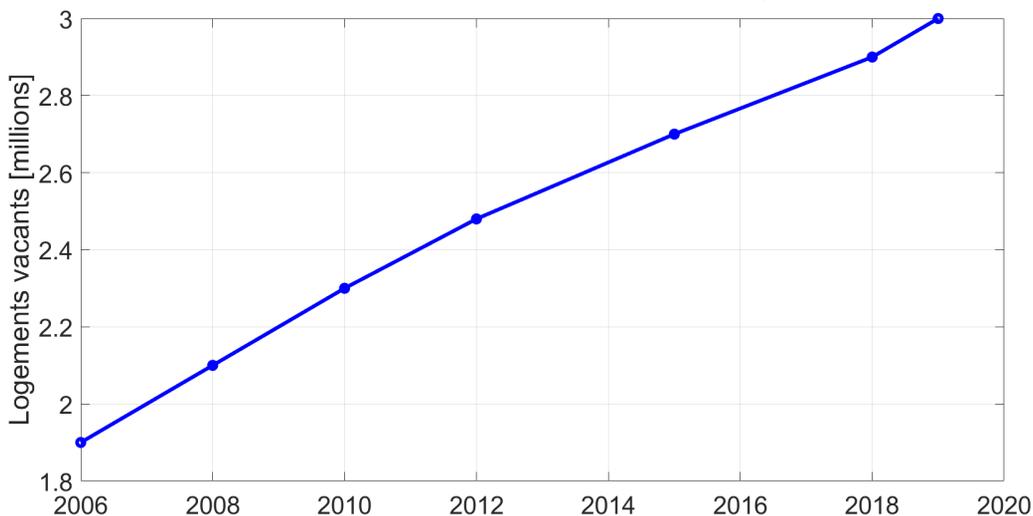
C'est pourquoi, pour être économiquement applicable, nous proposons que la Caisse des dépôts, financeur de long terme du logement social, puisse proposer aux collectivités locales et aux organismes de logements sociaux attributaires de logements réquisitionnés, un prêt réglementé, assis sur les ressources d'épargne populaire qu'elle centralise, afin de leur permettre d'engager les frais de remise en état des logements et d'assurer l'indemnisation éventuelle des propriétaires. La bonification de ces prêts pouvant être financée par le produit total ou partiel de la taxe sur les logements vacants.

La mise en œuvre de ces mesures peut être sinon immédiate du moins rapide. En tout cas, elle témoignerait de la volonté réelle d'un gouvernement de s'attaquer vraiment au problème de la vacance sans pour autant s'exonérer de l'impérieuse nécessité de construire au moins 200 000 vrais logements sociaux (loi SRU : PLUS et PLAI) par an pendant 5 ans.

¹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rapport-du-compte-du-logement-2019-0>

Le boom des logements vides une réalité spectaculaire en France

Sources recensement INSEE



L'urgence d'un encadrement

Après sa grande enquête sur le travail confiné, en avril 2020, l'Ugict-CGT publie « Télétravail, un an après ». Inédite par son nombre de répondant·e-s (15 000) comme par son étendue (plus de 100 questions), cette enquête a été construite et traitée avec des statisticien·ne-s de la CGT de la DARES et de la DREES notamment, et offre ainsi de nouvelles données de référence sur le télétravail.

Après plus d'un an de télétravail, la comparaison des résultats 2020 et 2021 de cette enquête montre que la régulation des employeurs a été faible et se limite souvent à la prise en charge de l'ordinateur portable.

Pire, certains signaux d'alerte se sont aggravés. Les inégalités se renforcent entre les petites entreprises, avec peu ou pas de représentant·e-s du personnel, et les plus grosses dans lesquelles la CGT notamment a obtenu des accords et certaines mesures d'encadrement.

En bref, impossible de s'en remettre à la bonne volonté des employeurs, sans un encadrement législatif clair, le télétravail risque de se traduire par une explosion des risques organisationnels du travail et par un creusement des inégalités entre salarié·e-s !

Dans le champ de la fédération (aussi bien à Bercy que dans les établissements financiers semi-public), les discussions récentes (quand elles ont eu lieu) ont débouché sur peu d'avancées

satisfaisantes et sont, en tout état de cause, bien loin des enjeux actuels.

Le télétravail est une question structurante pour l'avenir du monde du travail. A la suite de l'accord obtenu dans la fonction publique, la CGT Finances renouvelle sa demande de véritables négociations afin d'encadrer le télétravail pour en faire un progrès pour les salarié·e.s.

Ugict - CGT Ingés Cadres Techs



Santé : des alertes qui se confirment !



Plages horaires de disponibilité



Un équipement toujours à la charge des salarié·e-s



ATTAQUES SUR LES MISSIONS PUBLIQUES DE CONTRÔLE !

Le contrôle économique par la puissance publique est remis en cause ces dernières années ; par la baisse des moyens matériels et humains, par les réorganisations des services et par l'objectif même assigné aux contrôles.

La séparation entre les services de gestion et de contrôle, liée au développement de la programmation, ou du ciblage ont profondément transformé l'exercice du contrôle.

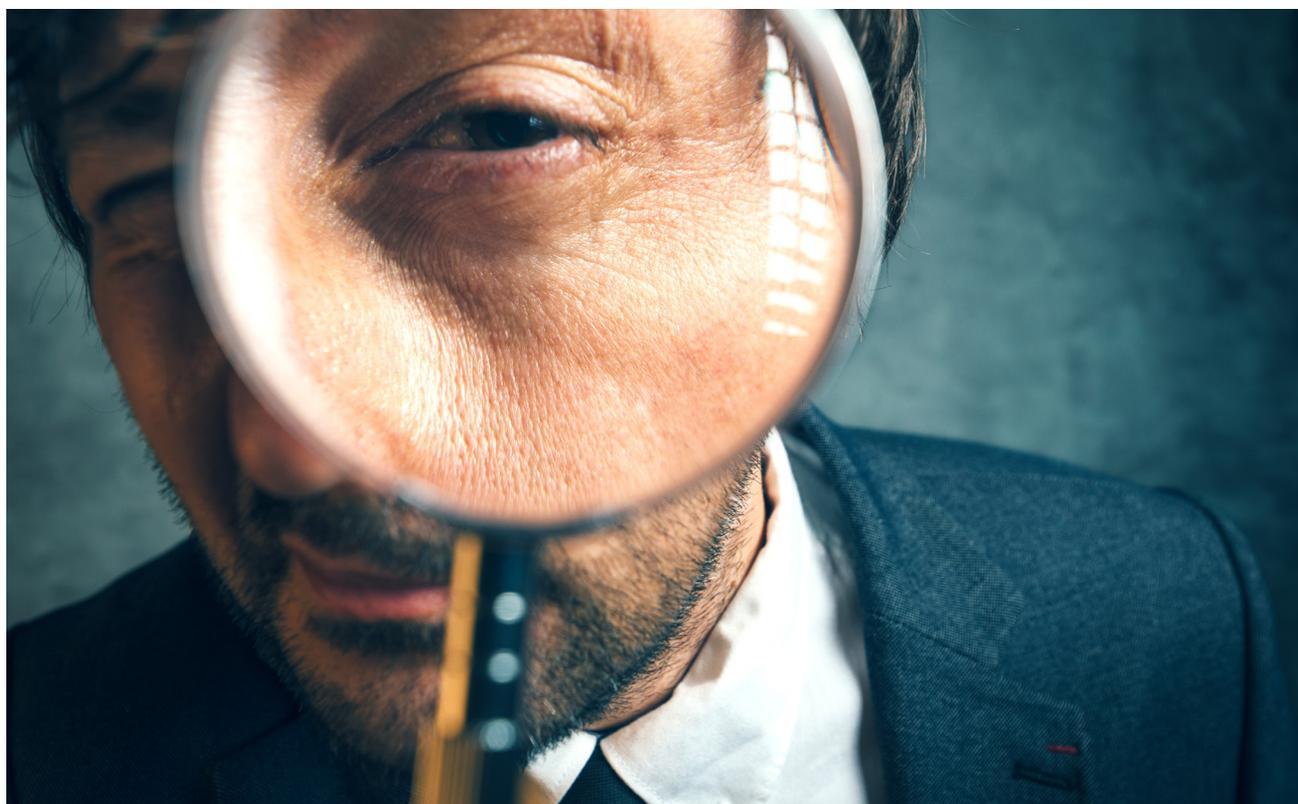
Dans le même temps, est mis en avant la mission de contrôle comme service aux contrôlés.

Cette vision est en décalage avec le

« Le pays a besoin de contrôles publics sur la Marchandise, la Finance, l'Économie, bref, sur le capital ! »

but politique et social qui devrait être celui des missions de contrôle par la puissance publique : la protection au service de tous.

En 20 ans, des dizaines de milliers emplois ont été supprimés, le remplacement de fonctionnaires (dont le statut comprend des droits mais aussi des devoirs)



par des contractuels est engagé.

Les logiques de travail sont modifiées en profondeur en lien avec les réformes et restructurations, vers toujours plus d'industrialisation des tâches, avec pour conséquences : perte du sens du travail et urgence permanente. Dans le même temps on assiste au détriement du contrôle de proximité :

- à une destruction sans précédent des réseaux de proximité des services de pleine compétence ,
- au développement de structures supra-départementales, voir supra-régionales
- à l'extension du travail à distance,.

Le transfert des taxes douanières vers la Direction générale des Finances publiques en cours depuis deux ans (taxe sur les boissons non alcooliques, les activités polluantes, TVA à l'importation,

taxe intérieure sur les produits énergétiques, contributions indirectes sur les tabacs et alcools...) a une incidence considérable sur les missions.

En effet la DGDDI effectue des contrôles physiques sur les marchandises quand ceux menés aux Finances publiques reposent sur les flux financiers et l'examen des pièces comptables. La disparition programmée de ces contrôles physiques sur les marchandises que seule la DGDDI est apte à réaliser affaiblit la protection de la population et de l'environnement.

Ces transferts ont aussi une incidence sur les agents, qu'il s'agisse de ceux qui vont perdre leur mission ou qu'il s'agisse de ceux qui vont récupérer ces missions supplémentaires sans création de postes. La logique sous-jacente étant toujours d'amoinrir la puissance publique par

des suppressions d'emplois.

Suivant la même logique, la DGCCRF connaît un appauvrissement continu des contenus des enquêtes dans les territoires. Ajouté aux coupes dans les effectifs, cela aboutit à une perte d'effectivité et de sens pour les agents. Les discussions sont en cours à la DGDDI, aussi, sur de futurs axes stratégiques intégrant pour la DGCCRF sur tout le territoire des contrôles de conformité aux normes sanitaires, phytosanitaires, techniques et environnementales pour toutes marchandises dédouanées ou non.

Ces transferts des contrôles d'une administration à une autre s'accompagnent de l'affaiblissement du Service Commun des Laboratoires (DGDDI/DGCCRF) : fermetures de laboratoires, réduction d'effectifs, suppression de missions d'analyses. Le SCL subit un



© Genodimicoff - stockadobe.com // GGT Finances

sous-investissement chronique engendrant une incapacité dans la recherche et le développement, en particulier en matière de fraude ou de sécurité des produits ce qui interroge sur sa pérennité. Ces évolutions suivent un même objectif : affaiblir les capacités de contrôle. Or, s'attaquer aux missions de contrôle est irresponsable et dangereux pour toute la société en terme de protection économique, environnementale et sanitaire dont la crise a montré le besoin vital.

CHANGER DE CAP POUR UN ORDRE PUBLIC ÉCONOMIQUE

Le pays a besoin de contrôles publics sur la Marchandise, la Finance, l'Économie, bref, sur le capital !

Il faut donner du sens et de la maîtrise aux missions de contrôles : en établissant

des liens «organiques» entre les services de gestions et de contrôle, en diminuant la part du ciblage et de la programmation dans les contrôles à effectuer. Ce qui redonnera une maîtrise de leur travail aux agents chargés de cette mission.

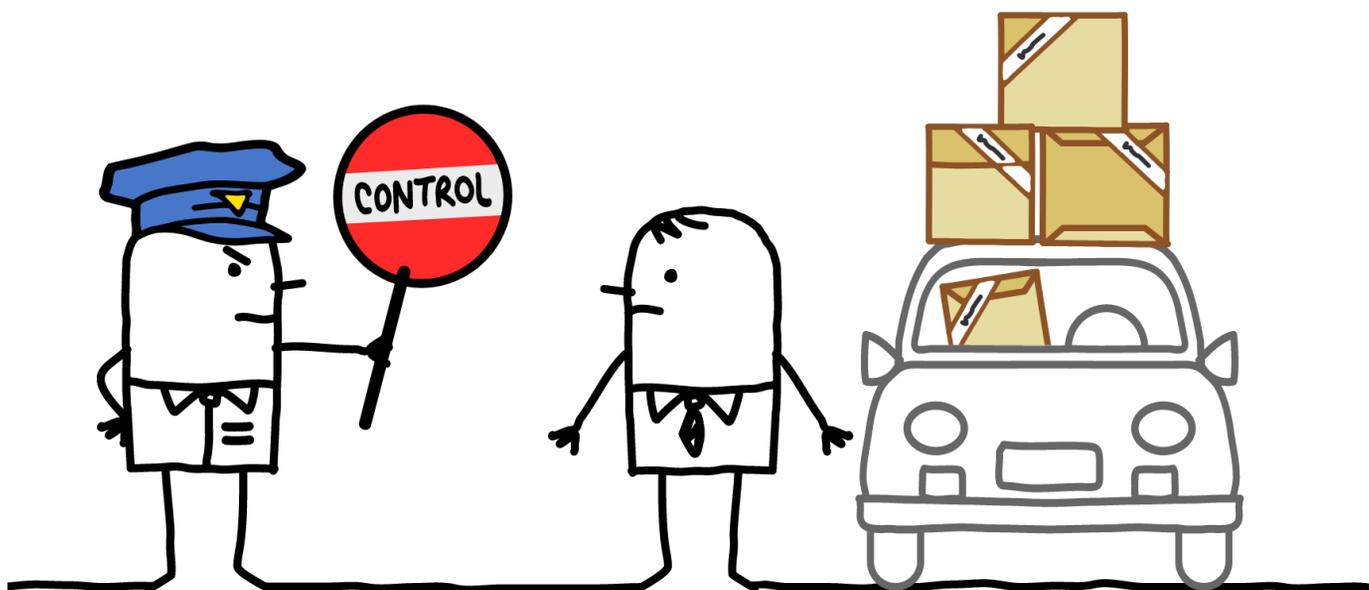
L'obsession du rendement est mortifère ! L'augmentation du rendement moyen par contrôle n'est pas un signe d'efficacité mais au contraire d'une mauvaise couverture des secteurs à contrôler et donc d'abandon des contrôles dissuasifs.

Il faut donner des moyens humains, matériels et législatifs afin de permettre de mener à bien les missions de contrôle, et de protection de l'environnement et des citoyens. Il est indispensable de ré-armer toute la chaîne du contrôle, cela passe également par des moyens humains accrus afin d'accueillir et informer la population, gérer correctement

les dossiers, mieux contrôler, assurer les missions contentieuses.

Les services publics doivent assurer le contrôle de l'application des réglementations sur l'ensemble du territoire. Il faut que ce contrôle relève du service public et soit rendu plus démocratique et citoyen. Garantir l'indépendance du contrôle vis-à-vis de toute pression d'origine privée ou publique est une question particulièrement cruciale. Cela a été illustré récemment par le scandale du dieselgate ; en effet, la commission européenne a reconnu que les liens capitalistiques entre les organismes chargés des homologations et les constructeurs sont nuisibles à la sincérité des contrôles.

Le contrôle de l'utilisation de l'argent public est essentiel à la vie démocratique. La légalité des actes et délibérations des collectivités et des établissements publics



doit faire l'objet d'un contrôle réel et efficace. Celui-ci doit aussi être élargi aux fonds publics accordés aux entreprises dont il est indispensable de suivre l'utilisation et d'apprécier l'efficacité économique et sociale. Cela implique un renforcement des moyens qui sont affectés aux différentes institutions qui en sont chargées que ce soit la Cour des comptes ou la DGFIP.

Au vu de la place et du rôle des banques dans l'économie le pouvoir de contrôle et de sanction de l'ACPR (autorité de contrôle prudentiel et de résolution) doit être renforcé et, au besoin, des sanctions dissuasives doivent pouvoir être prises.

- Nous revendiquons l'exercice exclusif du contrôle économique par la puissance publique.
- Nous revendiquons la nécessité d'une

organisation nationale des contrôles permettant une mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire.

- Nous revendiquons la mise en oeuvre des politiques de contrôle économique et financier européennes unifiées, d'un niveau suffisant pour éviter la mise en concurrence des administrations nationales. Sur le fond, les objectifs fixés par les pouvoirs publics doivent évoluer dans le sens d'une prise en compte des aspects préventif et dissuasif dans la définition des politiques de contrôle.

Ces politiques doivent réaffirmer l'importance des objectifs dissuasifs, préventifs et d'égalité de traitement à côté du ciblage, de la programmation visant à améliorer le rendement du contrôle (rendement budgétaire ou rendement «répressif»).

Parce qu'un contrôle débouchant sur le relevé d'une absence d'infraction, ou sur une infraction ne faisant pas partie des priorités définies par le pilotage, la programmation ou le ciblage a une utilité sociale, le renforcement de la maîtrise par les agents de leur organisation de travail est indispensable.

Le pilotage exclusif par indicateur de performance doit être remis en cause, car il provoque une dégradation des conditions de travail liée à une vision du contrôle « industrialisé », au rendement, et utilisant les outils de remontée des données comme moyen de flicage des agents. Ces conceptions nuisent aux conditions de travail et à la qualité des missions.



EPAF: la suite mais pas la fin !

Comme évoqué dans le précédent journal les résidences de vacances du ministère gérées par l'association Education Plein Air Finances (EPAF) vont être vendues.

Ces résidences que beaucoup d'entre nous connaissent permettraient aux personnels des administrations financières de partir en vacances en France que ce soit en résidences hôtelières, ou en location ou chalets. Elles étaient réparties sur tout le territoire.

La fédération des Finances est intervenue de nombreuses fois, que ce soit par l'intermédiaire des élus au Conseil National d'Action Sociale (CNAS), par les représentants de usagers d'Epaf ou encore des élus au Comité Technique Ministériel (CTM), pour faire des propositions concrètes sur ce qu'est le droit aux vacances pour toutes et tous et également présenter un projet pour l'association.

Lors du CNAS de juillet et malgré l'opposition des organisations syndicales, le secrétariat général a décidé unilatéralement de vendre les $\frac{3}{4}$ des résidences et de licencier une partie des personnels.

Quelles sont les résidences qui vont être vendues ?

- En méditerranée : Cerbère, Saint-Raphaël, Saint-Marie, Piana.
 - Côte Atlantique : Cap Ferret, Anglet, Soulac.
 - En Bretagne : Benodet, Bréhat.
 - A la montagne / campagne : Châtel, Embrun, Targasonne et Ballan-Miré.
- et quelles seront celles qui resteront gérées par l'association ?
- Agay, La Baule, Gérardmer, Prémamont et St-Lary.

Et le devenir des personnels ?

Une rupture conventionnelle collective doit être mise en place après négociations avec les représentants syndicaux

de l'association (salariés de droit privé). D'ores et déjà la fédération des Finances a rencontré plusieurs fois les représentants CGT afin d'échanger sur les modalités de cette convention. Des réunions régulières sont organisées avec des avocats spécialisés en droit du travail.

Du côté du secrétariat général :

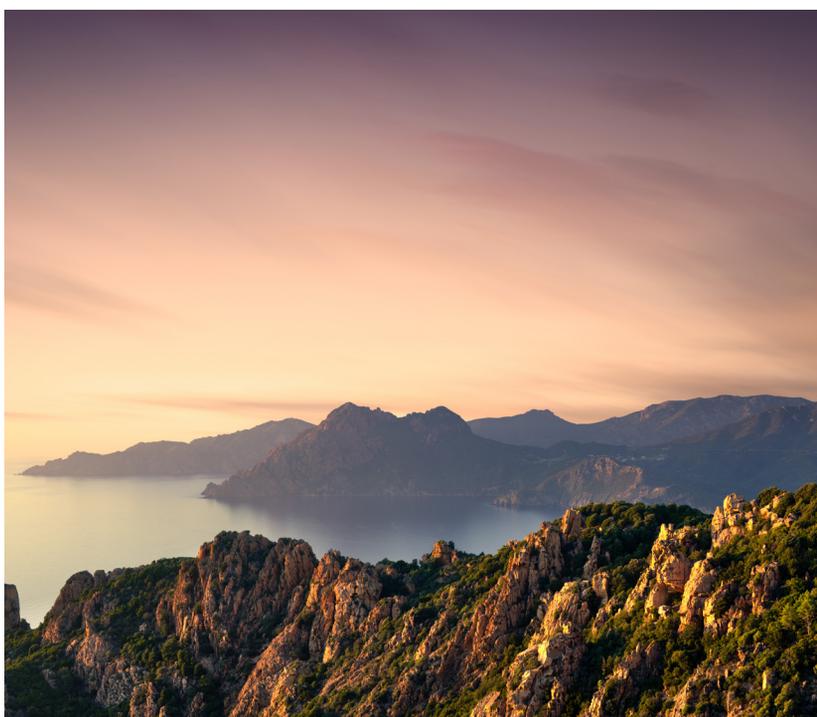
- Engagement a été pris de maintenir une offre sociale pour les agents des finances ;
- 50% de la vente des résidences servira aux travaux prévus sur les résidences « restantes » ;
- les offres de vacances pour 2022 devront être équivalentes à celles des années précédentes.

Pour la fédération des Finances, c'est inadmissible. En effet le ministère choisit de faire des économies sur le budget

d'action sociale destiné aux agents des finances et préfère faire disparaître la presque totalité des centres de vacances.

De plus il se décharge complètement sur la direction de l'association pour gérer la crise qu'engendre cette rupture conventionnelle pour les personnels. Notre ministère n'est pas très courageux !

La CGT veillera à ce que les personnels des résidences de vacances et du siège d'Epaf soient le moins lésés possible par cette décision politique que nous n'acceptons pas. Nous n'oublierons pas non plus tous les agents actifs ou retraités qui utilisaient les résidences Epaf, et veillerons à ce que l'offre proposée réponde aux besoins de toutes et tous.



Université d'été : Tous rassemblés et motivés !

L'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités s'est déroulée à Nantes du 24 au 28 Aout 2021. Elle a rassemblé 1800 participants et 440 organisations y étaient représentées.

Les organisateurs voulaient en faire un moment important de rencontres, de formations, de débats, de constructions d'initiatives communes et d'actions concrètes, ainsi qu'un temps convivial et festif pour toutes celles et ceux qui partagent des valeurs communes de solidarité, de partage et de bien vivre.

Au total, 205 activités ont été proposées. Entre modules, séminaires, ateliers et activités «hors-mur», plus de 440 collectifs, mouvements, associations et organisations de la société civile française et d'ailleurs se sont mobilisés pour construire ensemble cet événement.

Des thèmes très divers y ont été abordés : stratégie des mouvements sociaux, crises systémiques et pandémie, droit au logement, écologie, climat, paix dans le monde, féminisme, anti racisme, numérique, service publics...

La fédération des finances est quant à elle intervenue sur les questions économiques et notamment dans les ateliers sur la justice fiscale ou encore sur la lutte contre l'évasion fiscale.

Cela a été l'occasion de rappeler nos revendications sur ces sujets : A quoi sert l'impôt et pourquoi il est un bien collectif extraordinairement précieux à notre société ; pourquoi le système fiscal français a creusé les inégalités ces dernières années et a favorisé les plus riches. Fort de ces constats partagés, l'essentiel

réside évidemment dans notre capacité à changer les choses pour plus de justice fiscale. Nous avons pu ainsi développer les thèmes du rééquilibrage entre taxation du travail et du capital (aujourd'hui les revenus du capital moins taxés que les revenus du travail), la nécessité d'imposer davantage les plus hauts revenus et les plus gros patrimoines, l'exigence de conditionner toutes les aides afin que le système fiscal incite à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, à la préservation de l'environnement... et d'insister sur l'importance des services de contrôle et les agents qui assurent ces missions sans lesquels il est illusoire d'espérer plus de justice fiscale.

Cela a été l'occasion d'un échange et d'un partage très nourris avec un public nombreux et averti. Cela nous a également permis de confronter nos analyses et revendications avec d'autres organisations syndicales et associations avec qui nous travaillons déjà régulièrement comme la plate forme « stop au paradis fiscaux ! », les associations CCFD terre solidaire et Oxfam, nos camarades syndicalistes de solidaires finances et nos amis de l'association ATTAC dont nous sommes membres fondateurs. Pour la CGT finances ces moments d'échanges sont essentiels dans notre vie syndicale, afin de coordonner nos actions, être rassemblés et acteurs motivés d'une nécessaire transformation sociale.



Université d'été 2021

Violences sexistes et sexuelles

Le sujet des violences sexistes et sexuelles n'en finit pas de ponctuer l'actualité. Entre l'implication d'un ministre dans une procédure judiciaire, l'isolement inquiétant des périodes de confinement et le comptage douloureux des victimes de féminicides.

L'examen de ces féminicides nous révèle d'ailleurs l'inefficacité des forces de l'ordre dans la prise en charge et la protection des victimes. Le manque de moyens, l'absence ou le manque de formations ou de structures dédiées ont permis que des femmes victimes par le passé et ayant alerté les autorités se sont retrouvées livrées à leurs bourreaux.

Et cette absence de prise en compte, nous la constatons aussi dans la sphère du ministère. Certes, le ministère a rénové et relancé en novembre 2020 une cellule d'écoute pour les victimes : Allodiscrim. Sous l'obligation inscrite dans l'accord fonction publique relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes rediscuté en 2018, les administrations et établissements ont aussi mis en place des plans égalité pro F/H.

Mais force est de constater que la crise sanitaire a freiné la mise en œuvre de ces plans. Et l'annulation de groupes de travail devant tirer un bilan du travail accompli (comme c'est le cas en douane pour l'automne 2021) ne présage rien de bon.

C'est sans doute ce qui explique aussi que nos organisations CGT, à tous les niveaux, adoptent une attitude plus proactive sur ces questions-là.

Pour notre fédération, cela se traduit par l'ouverture de plusieurs chantiers :

- Mise en place dès septembre d'une adresse mail dédiée (stopviolences@cgtfinances.fr) pour permettre aux personnels (toutes administrations et établissements confondus) de pouvoir témoigner de la situation qu'ils vivent ou dont ils sont témoins.

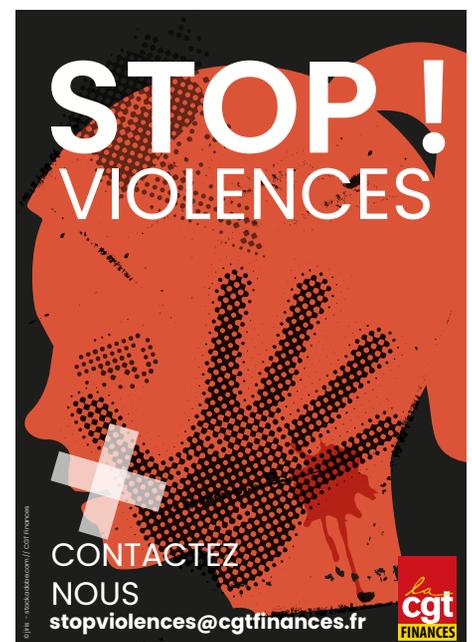
Des camarades de la fédération, formés sur ces sujets, seront chargés de répondre aux messages. Ils orienteront les collègues vers les structures syndicales de proximité, leur apporteront des conseils sur les procédures et recours (cellule Allo-discrim, saisine de la hiérarchie, recours juridiques...) et veilleront au suivi de ces situations.

- Constitution d'un collectif fédéral Femmes Mixité suite au collectif fédéral Egalité pro F/H de juillet. Ces collectifs se constituent dans toute la CGT sous l'impulsion du collectif confédéral Femmes Mixité, dans les fédérations professionnelles, les syndicats, comme dans les structures territoriales. Il permettra de faire avancer dans l'ensemble de notre fédération les revendications féministes, à travers les questions d'égalité professionnelle (et syndicale) F/H et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- Des camarades de la fédération vont également intégrer les structures de veille interne à la CGT. Car les violences sexistes et sexuelles persistent aussi dans nos structures. Ainsi l'UFSE met en place une structuration pour traiter ces

problèmes internes avec notamment une cellule d'écoute pour les victimes.

- Enfin la fédération développera les actions de formation et d'information sur le sujet, après la tenue de notre congrès mi-octobre. Sensibiliser nos militants et adhérents, leur donner des clés pour agir et soutenir lorsqu'ils sont confrontés à ces situations sont des armes essentielles pour combattre ces agissements.



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.